



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

**Comité d'évaluation**  
**Evaluating Committee**

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ  
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

## COMPTE RENDU DE LA 275<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

**(Adopté)**

---

**DATE :** Le 29 juin 2017

**ENDROIT :** Murdoch Archambault Avocats  
407, rue McGill, suite 410  
Montréal (Québec) H2Y 2G3

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Daniel Berrouard, Québec  
Kambale Katahwa, Canada  
Louis Breton, Canada  
Stéphane Cossette, Québec  
Brian Craik, Gouvernement Nation Crie  
John Paul Murdoch, président, Gouvernement Nation Crie

Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive

---

**1) NOUVELLE PRÉSIDENTE AU COMEV**

Les membres sont informés que la résolution du Gouvernement de la Nation crie concernant la nouvelle présidence du COMEV pour l'année 2017-2018 a été adoptée, laquelle identifie M. Paul-John Murdoch.

**2) OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Un sujet est ajouté à la section varia : Guide de bonnes pratiques de participation publique par le CCEBJ.

**3) ADOPTION DU COMPTE RENDU DES 273<sup>E</sup> ET 274<sup>E</sup> RÉUNIONS**

Le compte rendu de la 273<sup>e</sup> réunion est adopté tel quel.

Des corrections mineures seront apportées au compte rendu de la 274<sup>e</sup> réunion.

**Action : Traduire et classer les comptes rendus des 273<sup>e</sup> et 274<sup>e</sup> réunions.**

**4) SUIVI DE LA CORRESPONDANCE**

Le suivi des correspondances reçues et envoyées entre le 14 mars 2017 et le 20 juin 2017 est présenté à l'Annexe A.

**5) PROJET DE TRAITEMENT DE MINÉRAI D'OR PROVENANT DE LA MINE À CIEL OUVERT DU SITE MINIER BARRY À L'USINE DE LA MINE BACHELOR PAR RESSOURCES MÉTANOR INC.**

**N/RÉF : 3214-14-027**

- Projet de directive
  - Pour décision

Le COMEV a reçu le 20 avril 2017 les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en titre.

Le projet vise à traiter à la mine Bachelor 5 000 000 de tonnes métriques de minerai d'or provenant de la Mine Barry. Ce projet succède aux phases antérieures d'exploitation et de traitement de la mine Bachelor. L'exploitation et le traitement du minerai se feront approximativement de 2018 à 2028.

Un projet de directive a été porté à l'attention des membres. Des ajustements sont proposés au texte et les membres conviennent de transmettre la directive à l'Administrateur.

**Action : Transmission de la directive de l'étude d'impact à l'Administrateur provincial.**

**6) PROJET MINIER LAC WINDFALL PAR LA MINIÈRE OSISKO INC.**

**N/RÉF : 3214-14-059**

- Projet de directive
  - Pour décision

Le COMEV a reçu le 14 juin 2017 les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en titre.

Le projet est de construire et d'exploiter une mine souterraine qui serait accessible par deux rampes, avec possibilité d'exploiter deux ou trois micro-fosses de 50 mètres de profondeur. La durée de vie de la mine serait environ 10 ans.

Un projet de directive a été porté à l'attention des membres. Des ajustements sont proposés au texte et les membres conviennent de transmettre la directive à l'Administrateur.

**Action : Transmission de la directive de l'étude d'impact à l'Administrateur provincial.**

**7) PROJET DE RESURFAÇAGE ET PAVAGE DE LA ROUTE D'ACCÈS À WEMINDJI**

- Addenda
  - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu l'addenda se rapportant au projet cité en titre qui lui fut transmis le 12 juin 2017.

Par ce projet, le gouvernement de la Nation Crie souhaite procéder à des travaux de resurfaçage et de pavage de la route d'accès de la communauté de Wemindji sur une distance de plus de 23 km et non de 16,4 km tel que mentionné dans la demande initiale du 8 mars 2017. Les travaux visent à corriger les trottoirs dans la zone urbaine, à construire et entretenir des ponceaux, à aménager des fossés de drainage, à améliorer le pavage et à reconstruire une courbe près du km 4.

Au terme de l'étude des renseignements consignés à ce dossier, le COMEV considère que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour compléter l'analyse du projet. Le promoteur doit répondre aux questions suivantes :

1. Le promoteur doit préciser la localisation de son usine de béton bitumineux et fournir une description de l'environnement biophysique et humain de ce lieu.
2. Le promoteur doit préciser le tracé de la courbe située près de km 4. Il doit préciser si les cours d'eau ou des milieux humides seront impactés.

3. Le promoteur doit préciser s'il y aura perte de l'habitat du poisson pour ce projet. Si c'est le cas, le promoteur devra réaliser un programme de compensation de l'habitat du poisson.

Sur réception des renseignements supplémentaires, une conférence téléphonique sera organisée afin de compléter l'étude du dossier.

**Action : Transmettre une correspondance à l'Administrateur régional afin de demander des renseignements supplémentaires pour ce projet.**

**8) PROJET DE RESURFAÇAGE ET PAVAGE DE LA ROUTE D'ACCÈS À NEMASKA DU KM 4,5 AU KM 10**

**N/Réf : 3214-05-083**

- Renseignements préliminaires
  - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser
- Complément d'information
  - Pour information

Le COMEV a reçu un complément d'information se rapportant au projet cité en titre qui lui fut transmis le 22 juin 2017.

Par ce projet, le gouvernement de la Nation Crie souhaite procéder à des travaux de pavage de la route d'accès de la communauté de Nemaska entre le km 4,5 et le km 10, situés en terres de catégories 2 et 3.

Au terme de l'étude des renseignements consignés à ce dossier, le COMEV considère que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour compléter l'analyse du projet. Le promoteur doit répondre aux questions suivantes :

1. Le promoteur doit localiser son usine de béton bitumineux et fournir une description de l'environnement biophysique et humain de ce lieu.
2. Dans le cas où l'entrepreneur choisirait de fabriquer lui-même ses agrégats, si le banc d'emprunt utilisé a plus de trois hectares ou s'il est utilisé à d'autres fins que pour de l'entretien routier, l'entrepreneur devra présenter des renseignements préliminaires à l'Administrateur pour ce banc d'emprunt.
3. Le promoteur doit fournir un échéancier détaillé des travaux et définir les périodes de restriction qu'il compte mettre en place pour protéger l'habitat du poisson.
4. Dans son document, le promoteur indique que la route traverse un cours d'eau. Cependant, l'observation de la carte présentée à la figure 1 montre que la route en traverse au moins quatre. Le promoteur doit décrire chacune des traverses de cours d'eau et indiquer si un ponceau est installé selon les normes du RNI à chaque traverse de cours d'eau, tant intermittent que permanent. Dans le cas de la présence d'un ponceau, il devra en valider l'intégrité. Dans le cas de l'absence de ponceau, le promoteur devra en ajouter.

5. Quelles sont les mesures proposées afin d'éviter que la route ne s'affaisse à nouveau dans les zones de tourbières, plus particulièrement dans les deux zones de « sols mous ». Les techniques qui existent pour augmenter la pérennité des routes en milieux humides devraient être tenues en compte par le promoteur afin que les travaux engendrent des résultats satisfaisants. Un guide a d'ailleurs été conçu à cet effet récemment<sup>1</sup>. Il est à noter que la possibilité d'intégrer des géogrilles devrait être évaluée par le promoteur et que l'aménagement de ponceaux d'équilibre devrait être abordé lors de traversées de milieux humides, notamment dans la courbe localisée au nord-est, où le milieu humide s'étend de part et d'autre de la route. En effet, la circulation des eaux peut s'avérer actuellement perturbée par le remblai de la route et le creusage de fossés peut s'avérer inutile ou inefficace s'il n'y a pas eu de mesures pour assurer une circulation des eaux de part et d'autre de la route.
6. Le creusage de fossés peut engendrer des impacts supplémentaires sur les milieux humides et l'évitement devrait être préconisé lorsque possible. Le promoteur doit discuter des démarches mises en place afin de valider si le creusage de fossés peut être évité lorsque possible ou si des alternatives tel que le creusage de fossés parallèles à la route, ou dans certains cas de ne creuser que d'un seul côté, peuvent être mise en place.
7. Le promoteur doit préciser les préoccupations soulevées lors de la consultation qu'il a effectuée avec le conseil de bande et le MTMDET et comment il a pris ces préoccupations en compte dans l'élaboration de son projet.
8. Le promoteur doit préciser comment la circulation routière sera gérée durant la période des travaux, particulièrement dans les zones d'excavation. Il doit de plus préciser comment il compte informer la population de Nemaska de l'avancement de travaux.

Sur réception des renseignements supplémentaires, une conférence téléphonique sera organisée afin de compléter l'étude du dossier.

**Action : Transmettre une correspondance à l'Administrateur provincial afin de demander des renseignements supplémentaires pour ce projet.**

---

<sup>1</sup> <https://fpinnovations.ca/ResearchProgram/forest-operations/resource-roads/Pages/guide-for-planning-construction-and-maintenance.aspx>.

**9) PROJET D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU GISEMENT FÉNÉLON PAR WALLBRIDGE MINING COMPANY LTD**

**N/RÉF : 3214-14-038**

- Renseignements supplémentaires (réponses aux questions)
  - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet le 5 mai 2017 ainsi qu'un complément d'information le 12 juin 2017.

Les membres du COMEV considèrent que les réponses reçues sont satisfaisantes.

Au terme de l'étude des renseignements supplémentaires, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

**Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.**

**Action : Entreprendre des démarches auprès du MERN afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les résultats des campagnes de forage.**

**VARIA**

a) Site web COMEV

Vanessa Chalifour informe les membres du COMEV qu'elle a contacté le consultant responsable de la conception du site web.

Une liste d'éléments à modifier sera transmise au consultant. Certains textes doivent également être rédigés en français et en anglais afin de compléter le site web. Voici les sections à rédiger :

- Participation publique
- Rôle du COMEV
- Cadre administratif et juridique
- Liste des membres (Louis Breton, Stéphane Cossette, Kambale Katahwa)

Lorsque les textes auront été rédigés, ils seront soumis au COMEV pour approbation.

**Action : Vanessa Chalifour rédigera les textes et les soumettra au COMEV pour approbation. Louis, Stéphane et Kambale rédigeront leurs biographies et les feront parvenir à Vanessa.**

b) Projet de centre logistique intermodal de Chibougamau

John Paul Murdoch mentionne qu'il a discuté avec les autorités régionales pour ce dossier. Après discussion, il apparaît que le COMEV peut aller de l'avant avec sa recommandation de non-assujettissement.

**Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.**

c) Guide de bonnes pratiques du CCEBJ

Stéphane Cossette a pris connaissance du « *Guide de bonnes pratiques en matière de participation publique pour les promoteurs – Territoire du chapitre 22 de la CBJNQ* ».

Pour l'instant, le guide proposé est très intéressant. Des commentaires sont présentement intégrés à celui-ci. Une nouvelle proposition du guide devrait être soumise sous peu. Le guide devrait être disponible dans sa version finale d'ici la fin de 2017.

**10) DATE ET ENDROIT DES DEUX PROCHAINES RÉUNIONS**

La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 21 septembre à Montréal dans les bureaux de John Paul Murdoch situés au 407 rue McGill, suite 410, à Montréal.

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 mars au 20 juin 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet de traitement de minerai d'or provenant de la mine à ciel ouvert du site minier Barry à l'usine de la mine Bachelor par Ressources Métanor inc. 3214-14-027	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 20 avril 2017	<i>Pour recommandation sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
Projet de réfection et d'entretien 2017 de la route de la Baie-James et du chemin Chisasibi par la Société de développement de la Baie-James 3214-05-081	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 24 mars 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
	Daniel Berrouard COMEV	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 30 mai 2017	
	Julie Bissonnette Bureau sous-ministre	Daniel Berrouard COMEV	Accusé réception	Reçu le 31 mai 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Raymond Thibault Société de développement de la Baie-James	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 19 juin 2017	
Programme d'exploration et de mise en valeur du gisement Fénélon par Wallbridge Mining Company Ltd 3214-14-038	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 9 mai 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 mars au 20 juin 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Programme d'exploration et de mise en valeur du gisement Fénélon par Wallbridge Mining Company Ltd 3214-14-038	Daniel Berrouard COMEY	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Demande de complément d'information	Transmis le 30 mai 2017	
	Julie Bissonnette Bureau sous-ministre	Daniel Berrouard COMEY	Accusé réception	Reçu le 31 mai 2017	
	Mireille Paul MDDELCC (Alexandra Roio)	Sylvie Baillargeon WSP Canada Inc.	Questions et commentaires Projet de dénoyage et d'échantillonnage en vrac sur le gisement Fénélon	Transmis le 1er juin 2017	
	Sylvie Baillargeon WSP Canada Inc.	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Renseignements supplémentaires Réponses aux questions et commentaires	Transmis le 5 juin 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEY	Renseignements supplémentaires Réponses aux questions et commentaires	Reçu le 13 juin 2017	
Travaux d'exploration minière (Décapages et tranchées) à la Baie-James par les Mines Opinaca Ltée 3214-14-042	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEY	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 30 mars 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
	Daniel Berrouard COMEY	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 30 mai 2017	
	Julie Bissonnette Bureau sous-ministre	Daniel Berrouard COMEY	Accusé réception	Reçu le 31 mai 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Martin Duclos Les Mines Opinaca	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 15 juin 2017	
Projet minier Lac Windfall par la Minière OSISKO inc. 3214-14-059	Josée Marcoux WSP Canada Inc.	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Renseignements préliminaires	Transmis le 24 mai 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEY	Renseignements préliminaires	Reçu le 15 juin 2017	

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 mars au 20 juin 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet d'exploitation de la carrière située au km 85,7 de la Transtaïga, LG3 3214-03-037	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 3 mai 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
	Daniel Berrouard COMEV	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Demande de complément d'information	Transmis le 30 mai 2017	
	Julie Bissonnette Bureau sous-ministre	Daniel Berrouard COMEV	Accusé réception	Reçu le 31 mai 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Marjorie Harvey Hydro-Québec	Demande de complément d'information	Transmis le 14 juin 2017	
Projet de centre logistique intermodal de Chibougamau par la ville de Chibougamau 3214-28-004	Daniel Berrouard COMEV	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Transmis le 24 mars 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Jean-Sébastien Gagnon Ville de Chibougamau	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 29 mars 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 11 mai 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
	Jean-Sébastien Gagnon Ville de Chibougamau	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Version anglaise du complément d'information aux renseignements complémentaires	Reçu le 17 mai 2017	
	Mireille Paul MDDELCC (Alexandra Roio)	John Paul Murdoch COMEV	Version anglaise du complément d'information aux renseignements complémentaires	Reçu le 30 mai 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 mars au 20 juin 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Travaux d'entretien et de pavage de la route d'accès à Nemaska	Daniel Berrouard COMEV	Isaac Voyageur Administrateur régional	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Transmis le 11 mai 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Daniel Berrouard COMEV	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 15 mai 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 23 mai 2017	
	Daniel Berrouard COMEV	Isaac Voyageur Administrateur régional	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 24 mai 2017	
	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 9 juin 2017	
	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Renseignements préliminaires	Transmis le 9 juin 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 28 juin 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Marie-Renée Roy Administratrice provinciale	Complément d'information	Transmis le 22 juin 2017	
Mélanie Chabot MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Complément d'information	Reçu le 22 juin 2017		

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 mars au 20 juin 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Travaux d'entretien et de pavage de la route d'accès à Waskaganish	Daniel Berrouard COMEV	Isaac Voyageur Administrateur régional	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Transmis le 11 mai 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Daniel Berrouard COMEV	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 15 mai 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Attestation de non- assujettissement	Transmis le 23 mai 2017	
	Daniel Berrouard COMEV	Isaac Voyageur Administrateur régional	Recommandation de non- assujettissement	Transmis le 24 mai 2017	
Travaux d'entretien et de pavage de la route d'accès à Wemindji	Daniel Berrouard COMEV	Isaac Voyageur Administrateur régional	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Transmis le 11 mai 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Daniel Berrouard COMEV	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 15 mai 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Attestation de non- assujettissement	Transmis le 23 mai 2017	
	Daniel Berrouard COMEV	Isaac Voyageur Administrateur régional	Recommandation de non- assujettissement	Transmis le 24 mai 2017	
	Martin Desgagnés Cree Nation Government	Isaac Voyageur Administrateur régional	Addenda – Modification de certains aspects du projet	Transmis le 9 juin 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	John Paul Murdoch COMEV	Addenda – Modification de certains aspects du projet	Reçu le 12 juin 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 mars au 20 juin 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Upgrading of drinking water pumping station project	Rhonda Oblin Cooper Cree First Nation of Waswanipi	Isaac Voyageur Administrateur régional	Renseignements préliminaires	Reçu le 15 mai 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu le 12 juin 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>